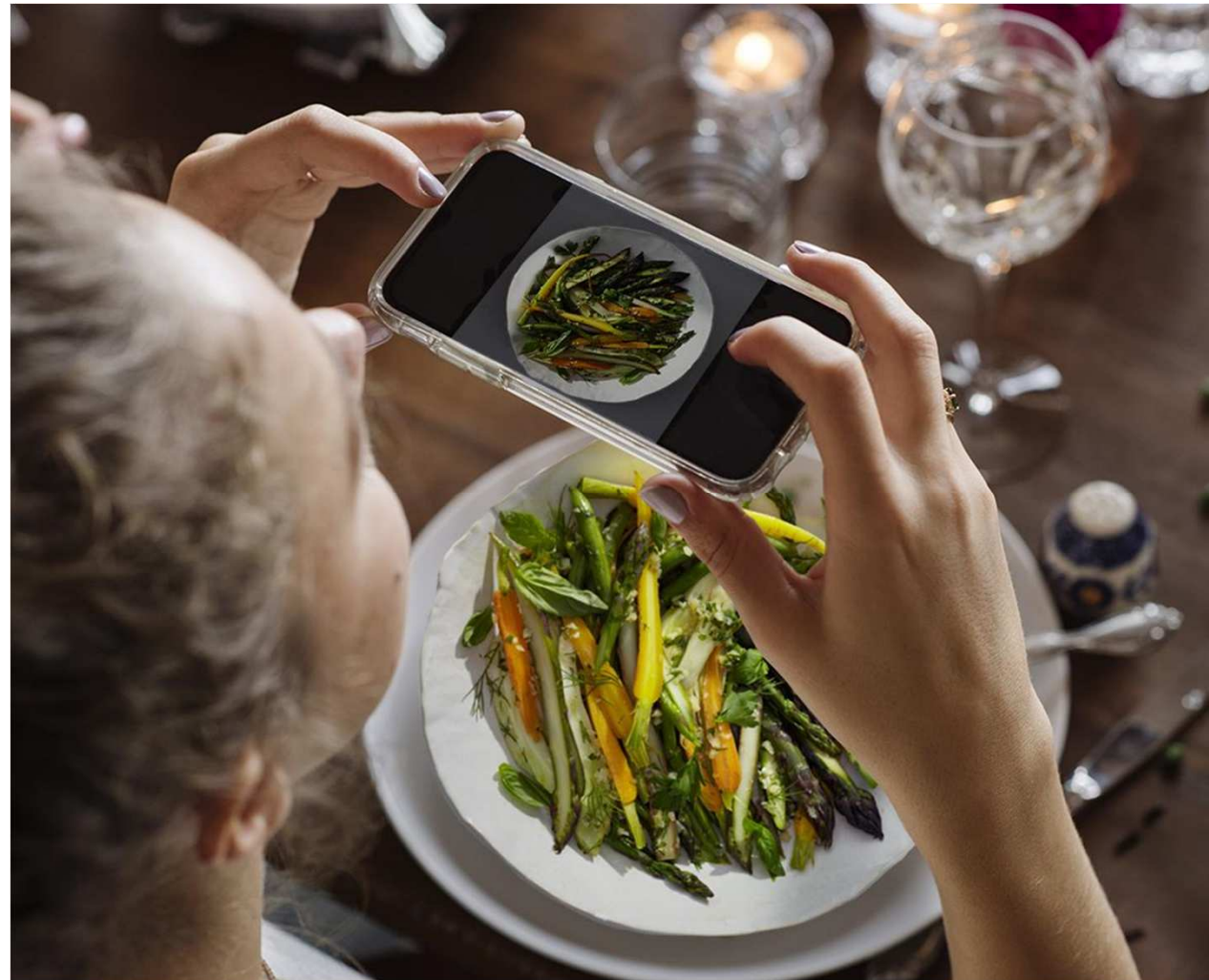


Assemblée Générale Mixte

Déc 2020



Bonduelle
La nature, notre futur

Ordre du jour

Constitution du Bureau

Rapport de la Gérance

Rapport sur Gouvernement d'entreprise

Rapports des Commissaires aux Comptes

Questions / Réponses

Vote des résolutions



Ordre du jour

- **CONSTITUTION DU BUREAU**
- **RAPPORT DE LA GÉRANCE**
- **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
- **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- **QUESTIONS / RÉPONSES**
- **VOTE DES RÉOLUTIONS**



Ordre du jour

- **CONSTITUTION DU BUREAU**
- **RAPPORT DE LA GÉRANCE**
- **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
- **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- **QUESTIONS / RÉPONSES**
- **VOTE DES RÉOLUTIONS**



Créons un futur meilleur par l'alimentation végétale

Sept.

2020

Résultats annuels
Groupe Bonduelle
Exercice 2019-2020


La nature, notre futur

Bonduelle - Assemblée générale 2020



Résultats annuels du Groupe Bonduelle

- ▶ **Bonduelle, acteur responsable et engagé**
- ▶ **Une crise sanitaire qui impacte le groupe et les business units de façon différenciée**
- ▶ **Une résilience matérialisée par une performance financière préservée**
- ▶ **Des perspectives très largement dépendantes des scénarii économiques et sanitaires**



Bonduelle, acteur responsable et engagé



- ▶ La responsabilité sociétale d'entreprise dans l'ADN du groupe
- ▶ Le B! Pact pour un futur meilleur par l'alimentation végétale
- ▶ Un partenariat avec le monde agricole renforcé
- ▶ B Corp et raison d'être : matérialiser notre engagement



Bonduelle, acteur historiquement engagé au service du bien-vivre par l'alimentation végétale

Engagements RSE



Le B! Pact : 3 piliers au service de notre engagement



PLANET



- #1** 100% des surfaces cultivées avec des techniques culturales alternatives.
- #2** 20 % de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en 2035.
- #3** 100% d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables.

FOOD



- #4** 100% de nos marques avec un impact positif.
- #5** Encourager les bonnes pratiques alimentaires avec la Fondation Louis Bonduelle.

PEOPLE



- #6** 0 accident du travail.
- #7** 100% du des sites du Groupe Bonduelle impliqués dans des projets locaux.

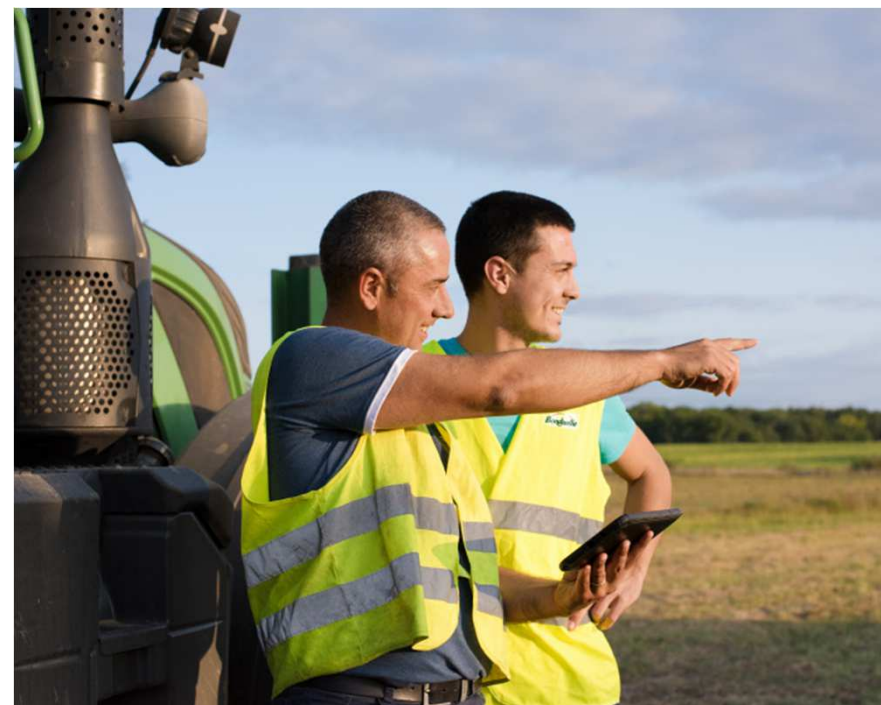


100 % B Corp
POUR LE TOUT LE GROUPE

Associer le monde agricole à la création de valeur

Bonduelle associe le monde agricole à la création de valeur durable du groupe et renforce les liens historiques noués avec ses partenaires

- ▶ **Ouverture du capital réservée aux partenaires agricoles du groupe**
- ▶ **Condition d'historique de relation**
- ▶ **Proposition à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020**



Bonduelle, membre fondateur du B Movement Builders



► Un engagement supplémentaire qui donne corps à notre démarche vers la certification B Corp

- Bonduelle membre fondateur du B Movement Builders au coté de 5 autres entreprises multinationales
- Une étape dans la construction et le soutien du mouvement B Corp

► Une démarche de contribution positive à la Société qui réconcilie le but lucratif et l'intérêt collectif : ne pas être simplement le meilleur au monde, mais le meilleur pour le monde



New York, le 10 septembre 2020

B Lab annonce aujourd'hui le lancement de B Movement Builders
pour redéfinir le rôle des entreprises dans la société.
Les membres fondateurs sont Bonduelle, Givaudan et Magalu
avec le soutien de Danone et de Natura&Co.

Inspirée par le leadership de la communauté mondiale des entreprises certifiées B Corp, B Movement Builders rassemble des entreprises multinationales cotées en bourse et orientées vers un but précis, avec pour ambition de transformer l'économie mondiale et de soutenir la création de valeur, à long terme, pour toutes les parties prenantes. Il s'agit d'une initiative inédite. L'ensemble des entreprises fondatrices totalise un chiffre d'affaires d'environ 60 milliards de dollars US et 250 000 salariés.

Les membres fondateurs, pionniers du B Movement Builders, sont le Groupe Bonduelle, l'entreprise sidérurgique Gerdau, l'entreprise de parfums et d'arômes Givaudan et le détaillant Magalu, avec comme membres Danone et Natura&Co. Bien que la certification ne porte pas sur leurs performances, les entreprises souhaitant rejoindre le B Movement Builders font l'objet d'une première sélection pour être éligibles. Leurs efforts continus seront supervisés par le Conseil consultatif indépendant des normes de B Lab.

Les B Movement Builders peuvent avoir des filiales certifiées B Corp, être eux-mêmes sur la voie de la certification ou aspirer à devenir une entreprise B Corp. Tous les B Movement Builders ont un chiffre d'affaires d'au moins 1 milliard de dollars US. Par ailleurs, ces entreprises s'engagent à suivre les principes de la certification B Corp et à mener des actions internes et externes pour leur donner vie. Les membres sont également des entreprises multinationales cotées en bourse, ayant certifié au moins 30 % de leurs activités multinationales. Ils encadrent les B Movement Builders sur la manière d'adopter et de faire vivre les principes du B Movement : performance, transparence et responsabilité.

En réaffirmant le positionnement de B Lab en faveur de critères stricts et de transparence, les Fondateurs du B Movement Builders engagent leur entreprise : Signature par les CEO de la Déclaration d'intention pour atteindre au moins trois objectifs ambitieux liés à l'environnement, la communauté et le bien-être. Collectivement, les entreprises doivent...

les trois principes fondateurs...



Guillaume Debrosse, CEO de Bonduelle : "Nous espérons que cette initiative entraînera d'autres acteurs dans notre sillage. Il est essentiel de souligner la nécessité et l'importance d'une gouvernance claire, assortie d'un positionnement fort et engagé, et ce des actionnaires aux dirigeants et des collaborateurs aux parties prenantes. Les entreprises peuvent être une puissante force de changement et d'engagement collectif. Faire le bien n'est plus un nice to have mais un must."

B Movement Builders

Une raison d'être pour le Groupe Bonduelle

Préciser la mission dans une logique d'impact :

- ▶ Matérialiser l'ambition d'une contribution positive en lien avec B Corp
- ▶ Un process d'élaboration associant les collaborateurs du groupe

Inscription de la raison d'être du groupe à l'occasion de l'Assemblée Générale 2020 :

- ▶ « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète ».



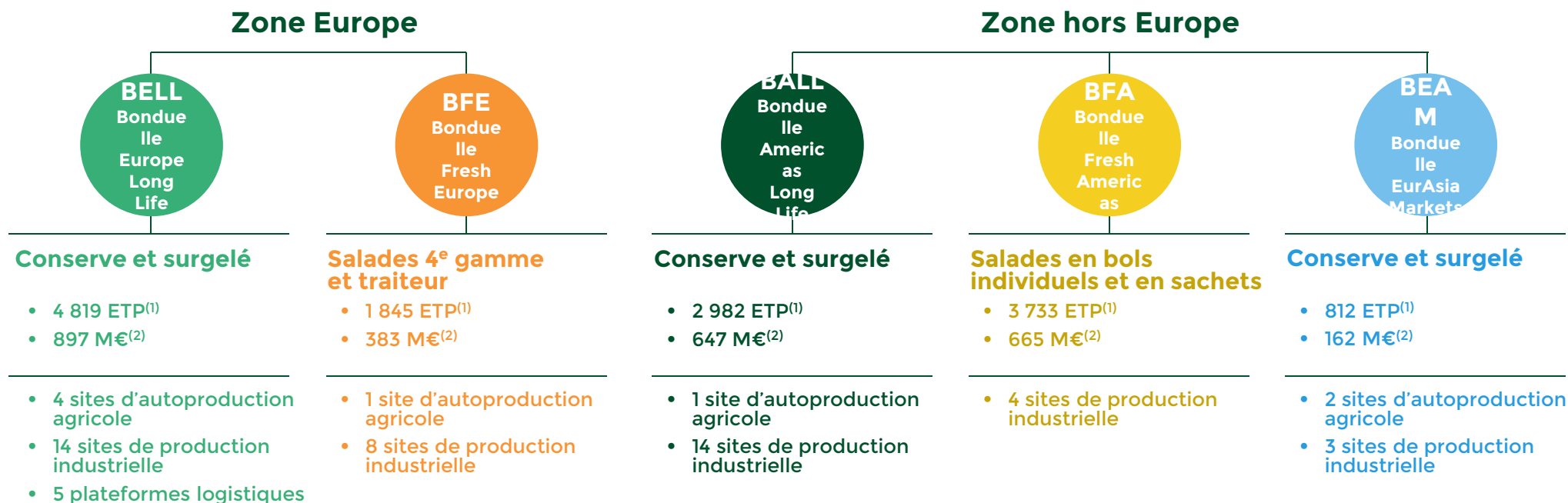
Activités des business units

- ▶ Covid-19 : une crise sanitaire aux impacts multiples
- ▶ Des business units diversement affectées



Organisation opérationnelle du groupe

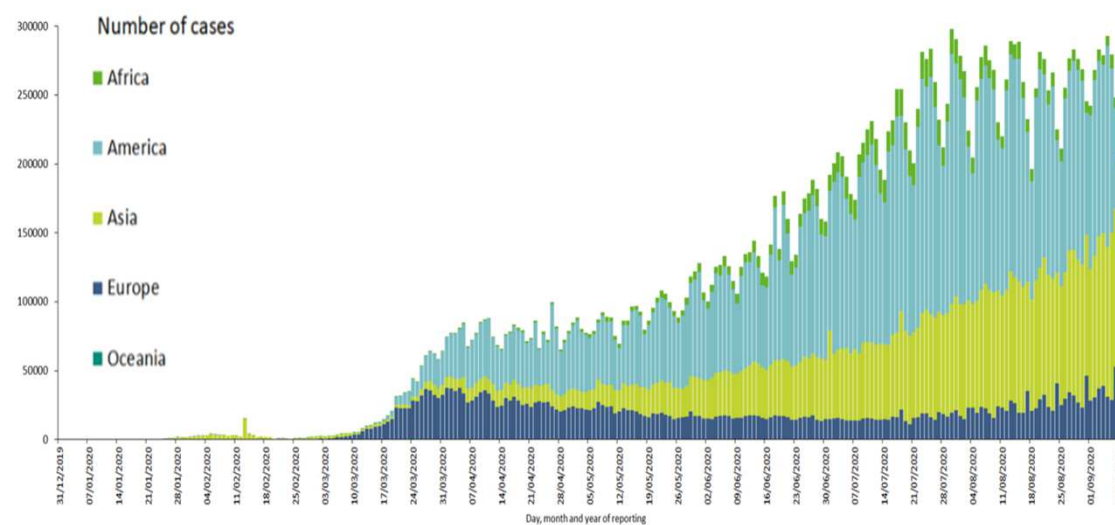
Au 1^{er} juillet 2020



⁽¹⁾ Employés équivalent temps plein

⁽²⁾ Année 2019-2020

Covid-19 : une crise multiforme et asynchrone



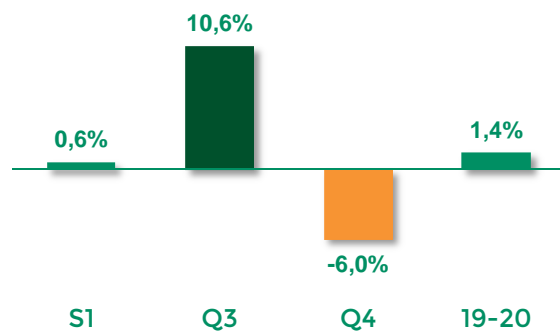
- ▶ Des conséquences économiques et sur la consommation sans précédent
- ▶ Une vague de contamination qui démarre en Asie pour se propager ensuite en Europe et enfin sur le continent américain

Covid-19 : un impact sur l'activité différencié mais limité

- ▶ Impact en frais et restauration hors foyer
- ▶ Fréquentation des points de vente en retrait
- ▶ Eroulement de la restauration collective et surtout commerciale et en travel retail
- ▶ Attrait renforcé des produits de longue conservation

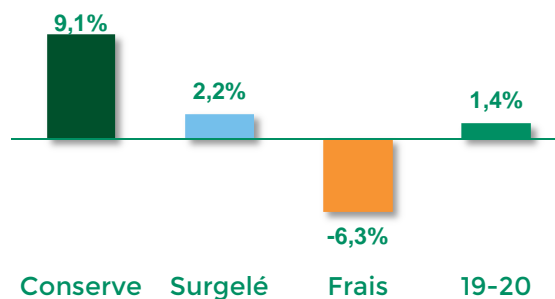
Evolution du CA (19-20)

A taux de change et périmètre constants



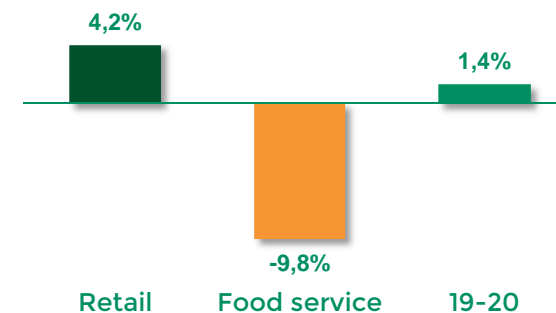
Evolution par technologie (19-20)

A taux de change et périmètre constants



Evolution par circuit de distribution (19-20)

A taux de change et périmètre constants



- ▶ Une stratégie de diversification qui permet une résistance de l'activité

Covid-19 : un impact significatif sur la rentabilité

► **Un impact limité sur le chiffre d'affaires mais un mix défavorable**

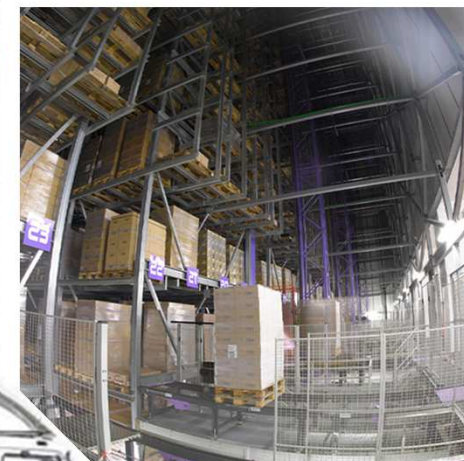
► **Des surcoûts :**

- Mesures sanitaires
- Baisse de la productivité
- Ruptures sur certaines références
- Coûts de stockage
- Abandon d'hectares
- Complexité logistique

► **Une prime de solidarité octroyée aux collaborateurs en usine**

► **Des économies induites par le contexte**

► **Un impact estimé sur la rentabilité entre 7 et 10 M€**



Covid-19 : une mobilisation et un engagement de tous face à l'épreuve

Une responsabilité particulière dans la chaîne alimentaire

Des dons de produits alimentaires et initiatives diverses dans tous les pays



Roumanie : don de produits surgelés au patients atteints de la Covid-19



République Tchèque : des bénévoles Bonduelle viennent soutenir les séniors lors des fêtes de Pâques



Etats-Unis : produits frais et bowls offerts à Florence (NJ) et à une école du New-Jersey



Cabaletta mise à disposition de centres hospitaliers en France



France : kits de protection offerts au personnel soignant de Rosporden

Remerciements usine de Lebanon

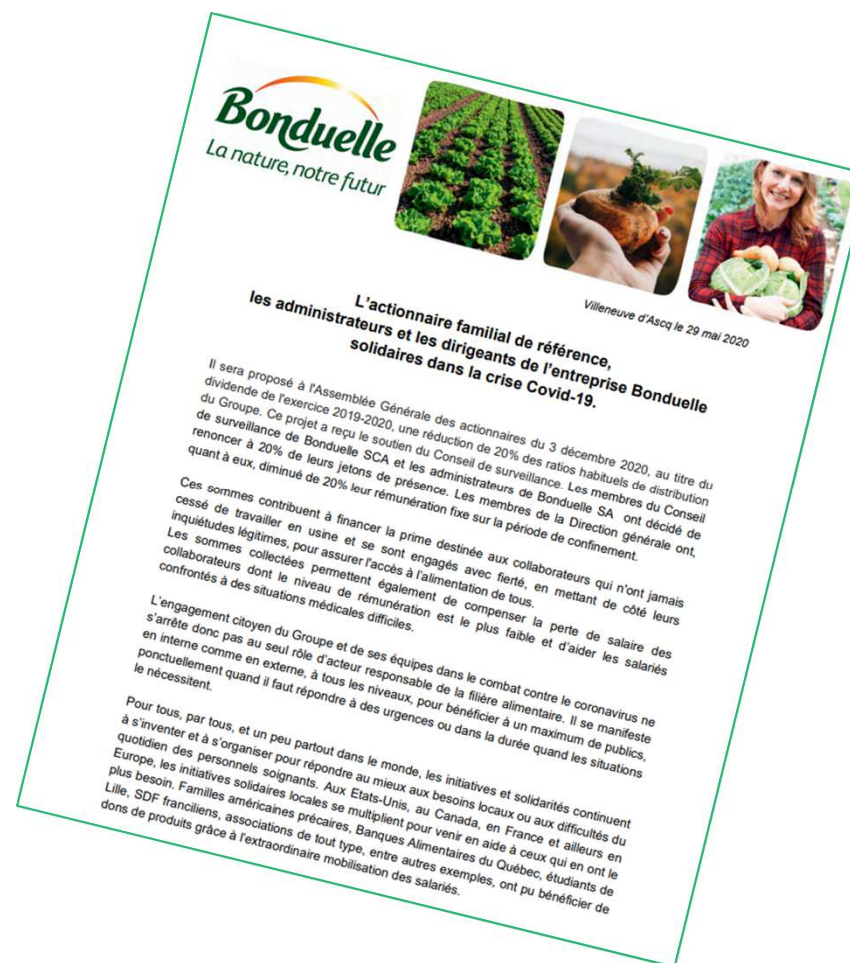


Message du groupe à ses équipes

Covid-19 : une mobilisation et un engagement de tous face à l'épreuve

Un management et des actionnaires solidaires

- Réduction de la rémunération des cadres dirigeants
- Réduction des jetons de présence
- Proposition de réduction de 20 % du dividende



Résultats annuels 2019-2020 : Performances économique et financière

Un exercice marqué par la crise sanitaire

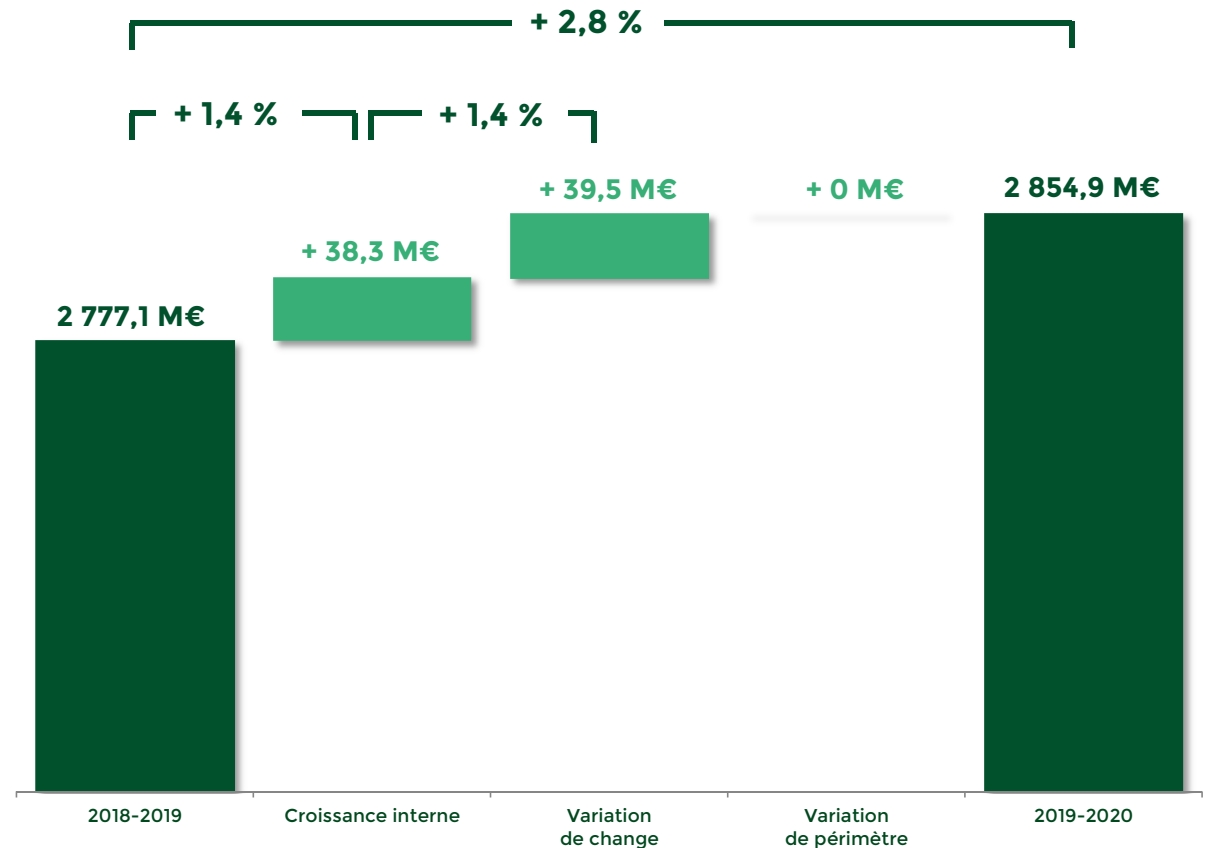
- ▶ **Un nouvel exercice de croissance malgré le contexte Covid-19**
- ▶ **Une rentabilité opérationnelle courante inférieure à l'objectif initial**
- ▶ **Une structure financière solide, des financements optimisés**



Un exercice de croissance marqué par la Covid-19

Évolution du chiffre d'affaires

- ▶ Croissance solide du chiffre d'affaires publié
- ▶ Une croissance organique solide
- ▶ Des effets de changes positifs portés par les dollar US et canadien et le rouble russe
- ▶ Impact estimé défavorable Covid-19 sur le chiffre d'affaires : +/- 5 millions d'euros



Un exercice de croissance malgré le contexte Covid-19

Chiffre d'affaires par zone et évolution

	CA 2019-2020 en M€	▲ Données publiées	▲ Données comparables
Zone Europe	1 299,5	+ 0,2 %	+ 0,3 %
Zone hors Europe	1 555,3	+ 5,1 %	+ 2,3 %
Total	2 854,9	+ 2,8 %	+ 1,4 %

Données comparables : à taux de change et périmètre constants

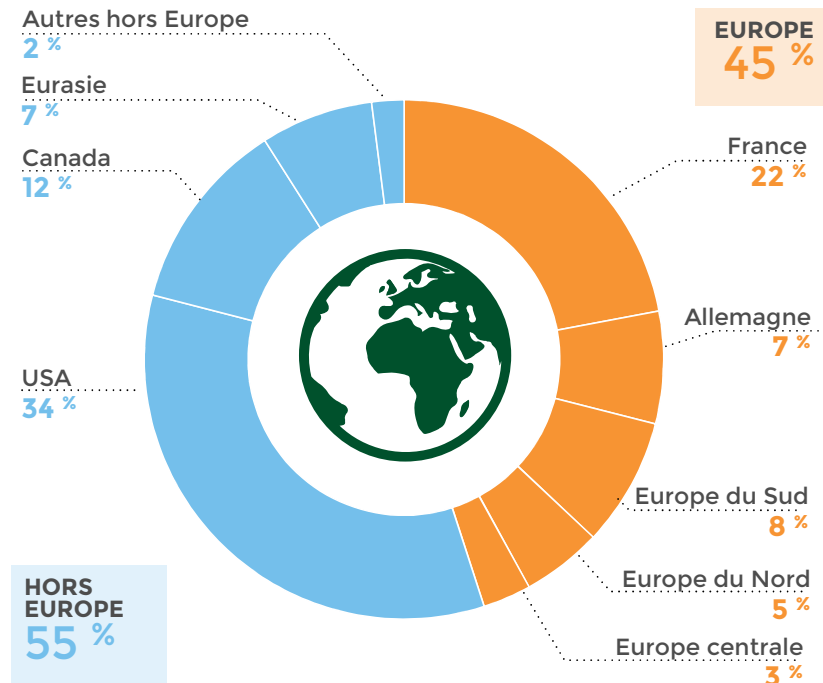
► Une croissance globale alimentée par les changes et la croissance organique hors d'Europe

Une zone hors Europe prépondérante et en progression

Evolution du portefeuille d'activités

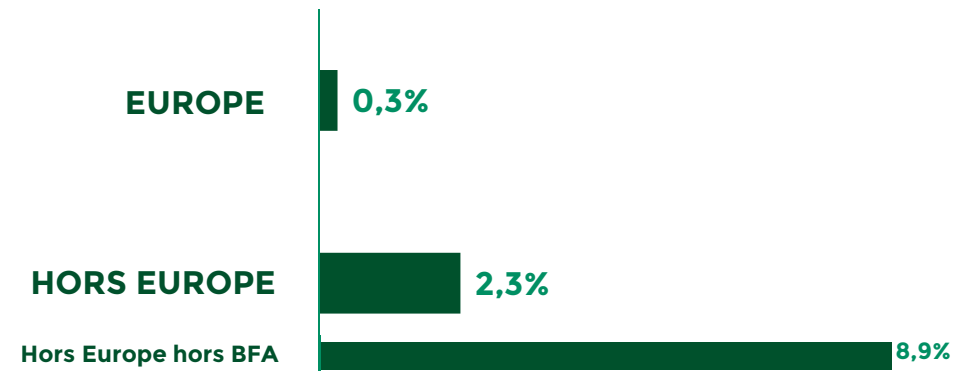
Répartition géographique du chiffre d'affaires

2019-2020



Croissance 2019-2020

A taux de change et périmètre constants



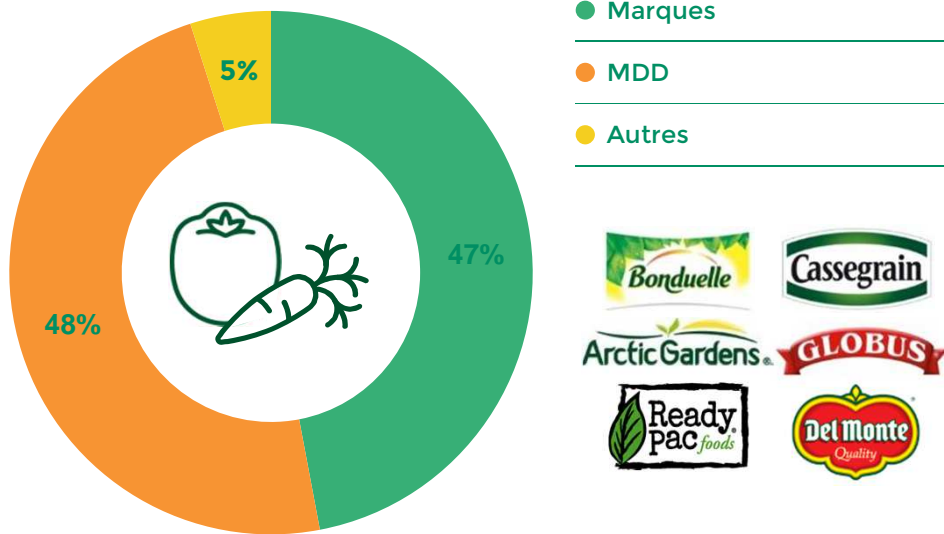
- Europe : croissance des activités conserve et surgelé en retail compensée par les difficultés du food service et du frais (Covid-19)
- Hors Europe : forte dynamique en Russie/CEI et conserve/surgelé en Amériques, fort retrait du frais dû à la crise sanitaire

Un portefeuille de marques diversifié

Evolution du portefeuille d'activités

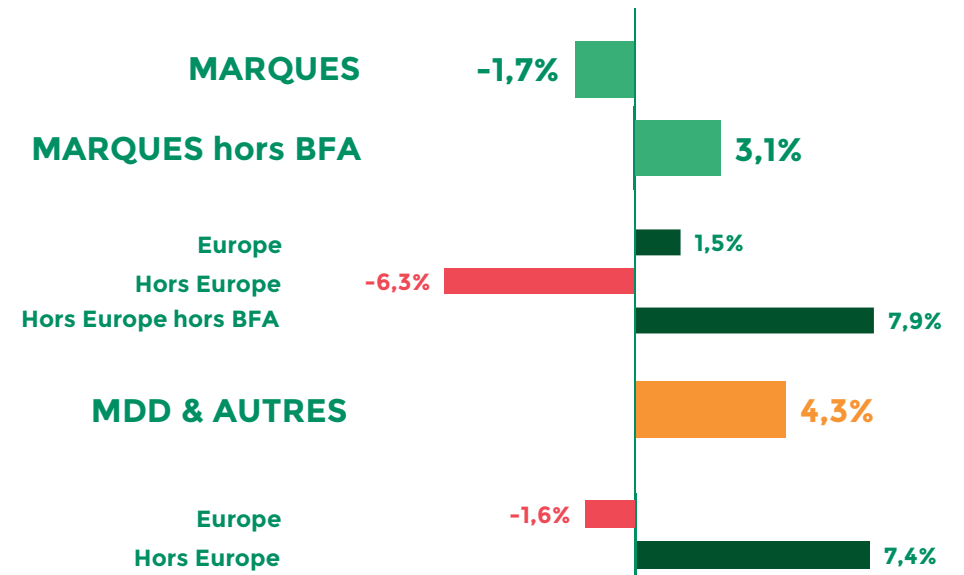
Répartition du chiffre d'affaires par marque

2019-2020



Croissance 2019-2020

A taux de change et périmètre constants



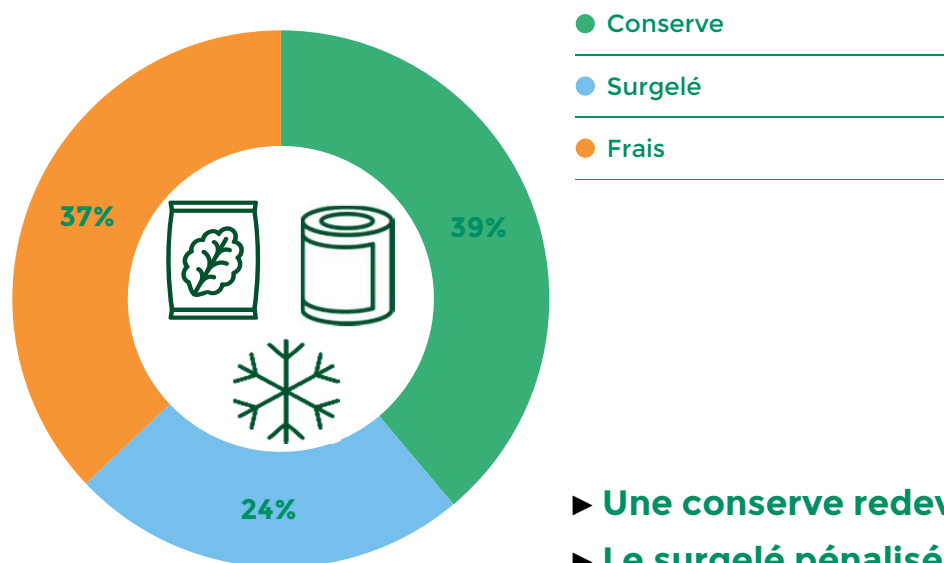
- ▶ Part des marques en retrait lié à Bonduelle Fresh Americas (bascule client à la marque de distributeur / Covid-19)
- ▶ Croissance robuste des marques hors BFA
- ▶ Croissance MDD liée aux activités en zone Amériques

Un portefeuille d'activités diversifié et équilibré

Evolution du portefeuille d'activités

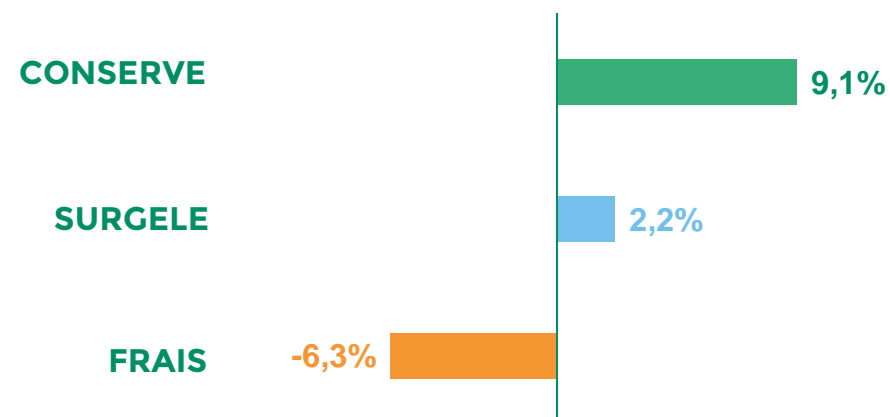
Répartition du chiffre d'affaires par technologie

2019-2020



Croissance 2019-2020

A taux de change et périmètre constants



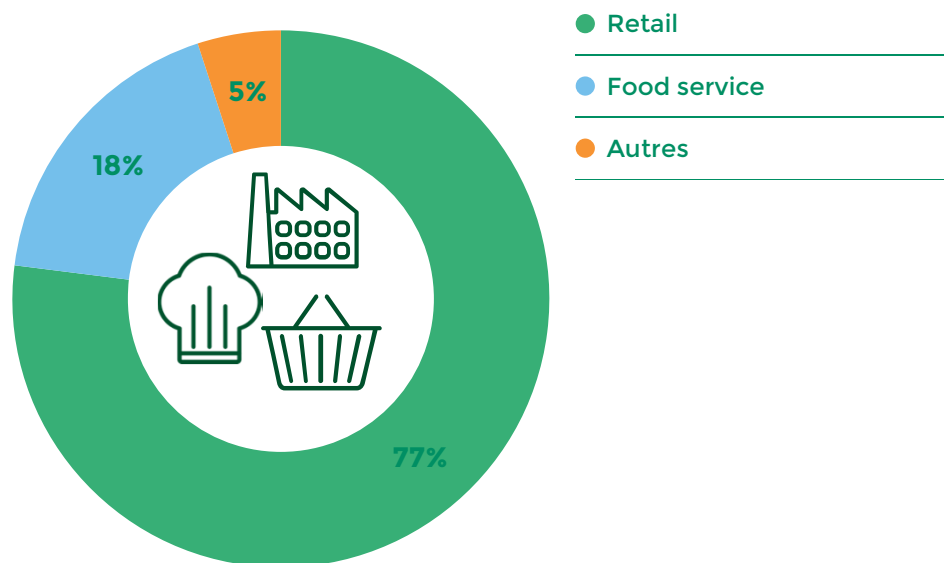
- ▶ Une conserve redevenue très performante du fait de la crise sanitaire
- ▶ Le surgelé pénalisé par le food service malgré une forte dynamique en retail
- ▶ Le frais : principale victime de la crise sanitaire

Un portefeuille d'activités diversifié et équilibré

Evolution du portefeuille d'activités

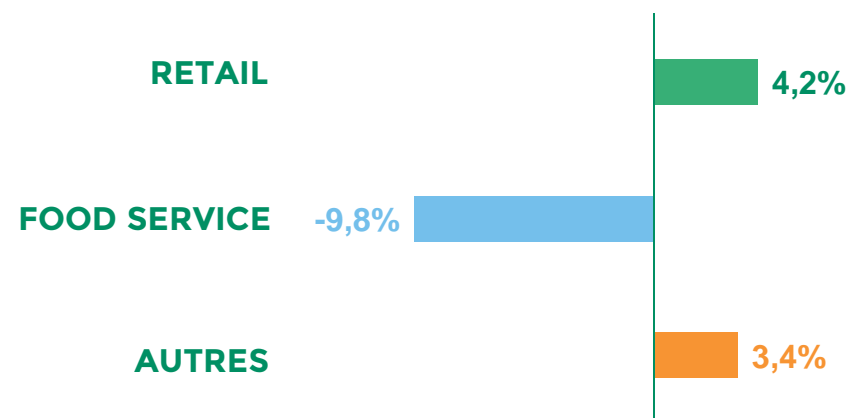
Répartition du chiffre d'affaires par circuit de distribution

2019-2020



Croissance 2019-2020

A taux de change et périmètre constants



► Un poids du food service en retrait compte tenu de l'effondrement de l'activité sur la 2^{ème} partie de l'exercice

Rentabilité opérationnelle courante

Une rentabilité et une marge opérationnelle en retrait

Évolution de la rentabilité opérationnelle courante

En M€	2019-2020 publié	2018-2019 publié	▲ Données publiées	▲ Données comparables
Chiffre d'affaires	2 854,9	2 777,1	+ 2,8 %	+ 1,4 %
Rentabilité opérationnelle courante	108,7	123,7	- 12,1 %	- 13,4 %
% CA	3,8 %	4,5 %	- 0,7 bps	- 0,7 bps

Données comparables : à taux de change et périmètre constants

- ▶ Une inflexion de la rentabilité supérieure à celle annoncée
- ▶ Impact estimé Covid-19 : 7 à 10 M€
- ▶ Des investissements marketing globalement stables

Rentabilité opérationnelle courante

Une marge opérationnelle courante en repli en Europe et hors Europe

Chiffre d'affaires et rentabilité opérationnelle courante par zone

A taux de change et périmètre constants

En M€	2019-2020		2018-2019	
	Europe	Hors Europe	Europe	Hors Europe
Chiffre d'affaires	1 301,3	1 514,1	1 297,-	1 480,1
Rentabilité opérationnelle courante	51,3	55,9	54,7	68,9
% CA	3,9 %	3,7 %	4,2 %	4,7 %

► Des surcoûts et effets mix qui touchent l'Europe et le hors Europe

► Hors Europe : rentabilité affectée par la baisse des volumes pré-Covid-19 (Walmart) et l'impact de la crise Covid-19 en restauration hors foyer et frais Amériques, une campagne difficile (été 2019)

Résultat net

Evolution du résultat net

En M€	2019-2020	2018-2019	▲
Chiffre d'affaires	2 854,9	2 777,1	+ 2,8 %
Résultat opérationnel courant	108,7	123,7	- 12,1 %
Eléments non récurrents	(6,8)	(7,9)	
Résultat opérationnel	101,9	115,8	- 12,- %
Résultat financier	(25,9)	(22,6)	- 14,4 %
Impôts	(21,3)	(20,6)	- 3,6 %
Mise en équivalence	(0,1)		
Résultat net	54,6	72,6	- 24,8 %
% CA	1,9 %	2,6 %	- 0,7 bps
REBITDA* hors IFRS 16	198,1	213,1	- 7,- %
% CA	6,9 %	7,7 %	- 0,7 bps

*EBITDA récurrent

► Un résultat net affecté par la baisse du résultat opérationnel et le résultat financier

Une structure financière solide

Bilan simplifié (en M€)

2019-2020 exclu. IFRS 16

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	1 065,3	Capitaux propres	711,1
BFR et autres	276,8	Dette financière nette	631,-
GEARING ⁽¹⁾		88,7 %	
DETTE FIN NETTE/REBITDA ⁽²⁾		3,19	
ROCCE ⁽³⁾		8,- %	

2019-2020 yc IFRS 16

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	1 148,9	Capitaux propres	709,9
BFR et autres	276,2	Dette financière nette	715,2
GEARING ⁽¹⁾		100,8 %	
DETTE FIN NETTE/REBITDA ⁽²⁾		3,24	
ROCCE ⁽³⁾		7,6 %	

2018-2019

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	1 066,6	Capitaux propres	725,-
BFR et autres	313,1	Dette financière nette	654,7
GEARING ⁽¹⁾		90,3 %	
DETTE FIN NETTE/REBITDA ⁽²⁾		3,07	
ROCCE ⁽³⁾		9,- %	

⁽¹⁾ Dette financière nette / capitaux propres

⁽²⁾ Dette financière nette sur EBITDA récurrent

⁽³⁾ Rentabilité Opérationnelle Courante avant impôts / Capitaux Employés

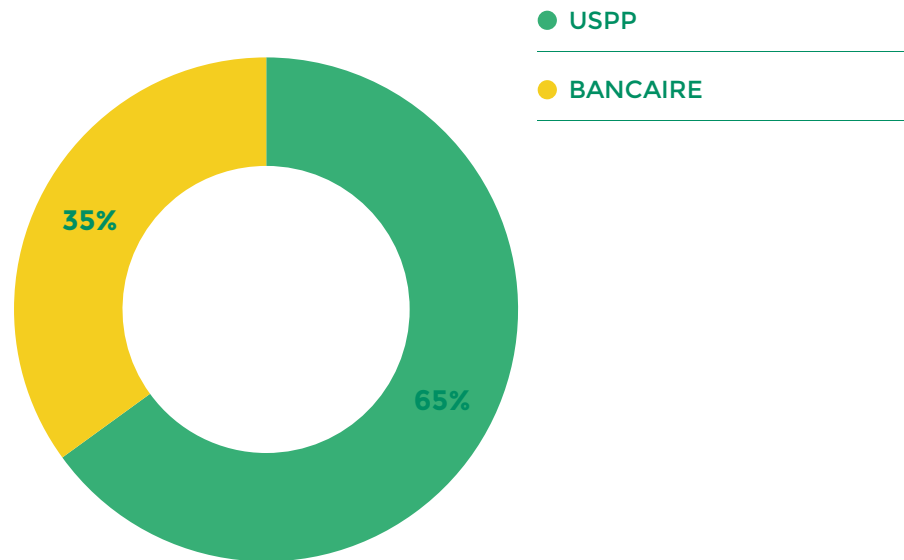
- ▶ Baisse des capitaux propres (changes au 30/06/20 et acquisition des minoritaires Soléal)
- ▶ Légère baisse de la dette financière
- ▶ Ratios de leverage (Dette nette / EBITDA) < 3,5 malgré une baisse de la rentabilité
- ▶ Un ROCCE pénalisé par l'évolution de la rentabilité - rotation des actifs en croissance

Une politique de financements diversifiés

Une profil de dette solide et un coût très compétitif

Répartition de la dette

2019-2020



- Un coût de financement en baisse continue
- Mise en place d'un programme Neu CP de 300 M€

Un profil d'amortissement maîtrisé

Échéances en millions d'euros⁽¹⁾



Coût moyen	2,15 %
Maturité moyenne de la dette ⁽²⁾	3,6 ans
Taux de désintermédiation	65 %

⁽¹⁾ Hors RCF

⁽²⁾ Maturité moyenne des instruments de financements disponibles



Refinancement du groupe – Revolving Credit Facility 2020

Refinancement anticipé du RCF M€ 300 – échéance juillet 2021

Description de l'opération

- Taille : M€ 400
- Maturité : 5 ans
- 9 groupes bancaire (11 banques)
- Conditions équivalentes au RCF précédent
- Bonification du taux liée aux objectifs B Corp



Adossement d'un programme NEU CP de M€ 400

Une opération qui accompagne la stratégie du groupe : diversification du pool bancaire

- Optimisation du financement du groupe
- Sécurisation du financement / développement du groupe
- Flexibilité financière

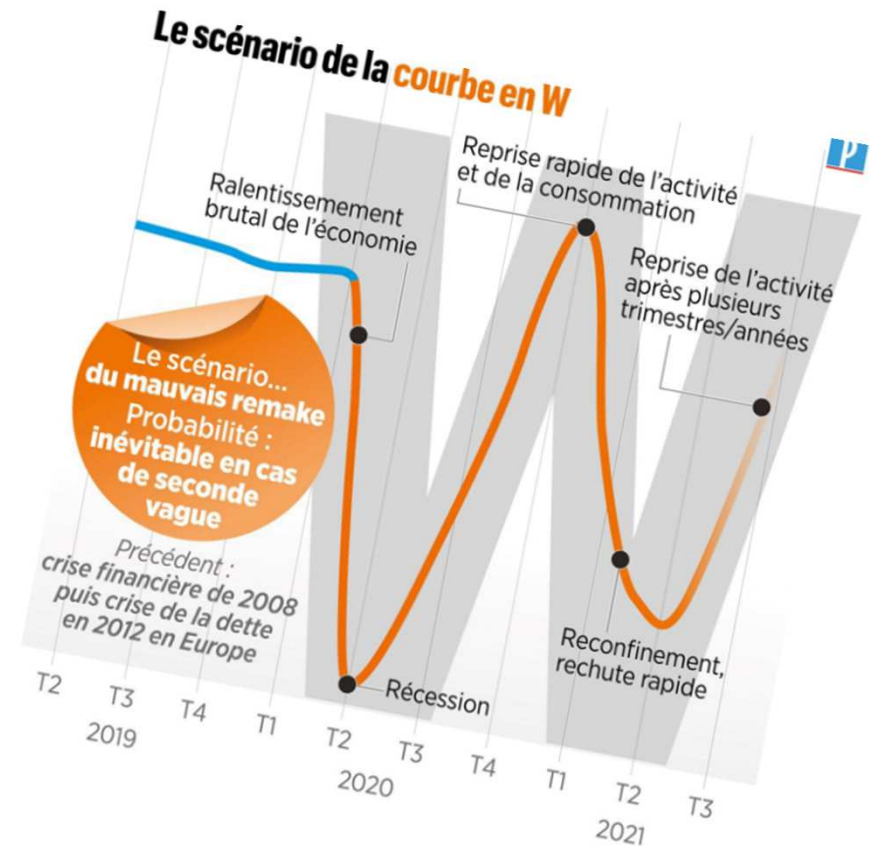
Perspectives



Perspectives 2020-2021

Des perspectives étroitement liées au scénario de reprise

- ▶ Chute brutale du PIB en Europe puis rebond attendu en 2021
- ▶ Des conséquences aux impacts incertains (sanitaires, économiques, libre-échanges des personnes et des biens)
- ▶ Un scénario en W ? Autre ?



Perspectives 2020-2021 initiales

Chiffre d'affaires et rentabilité opérationnelle courante

A taux de change constants

En M€	2020-2021	2019-2020
Chiffre d'affaires	2 855 - 2 910	2 855
Marge opérationnelle courante / CA	≈ 3,8 %	3,8 %

- ▶ Une évolution de l'activité limitée due aux contextes sanitaire, économique et de consommation
- ▶ Une rentabilité sous pression (coûts sanitaires - activité food service)
- ▶ Hausse des dépenses marketing
- ▶ Une campagne agricole à nouveau déficitaire en pois
- ▶ Proposition de dividende : 0,40 €/action (après mesure de solidarité) soit ≈ 8 % de la marge brute d'autofinancement
- ▶ Des objectifs suspendus du fait de l'évolution de la crise sanitaire

Ordre du jour

- **CONSTITUTION DU BUREAU**
- **RAPPORT DE LA GÉRANCE**
- **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
- **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- **QUESTIONS / RÉPONSES**
- **VOTE DES RÉOLUTIONS**



Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

8 membres

1. Martin Ducroquet (Président)
2. Isabelle Danjou (Vice-Présidente)
3. Laurent Bonduelle
4. Matthieu Duriez
5. Cécile Girerd-Jorry
6. Jean-Michel Thierry
7. Jean-Pierre Vannier
8. Corinne Wallaert



Le Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

1. Jean-Michel Thierry (Président)
2. Martin Ducroquet
3. Isabelle Danjou
4. Cécile Girerd-Jorry
5. Jean-Pierre Vannier



Ordre du jour

- **CONSTITUTION DU BUREAU**
- **RAPPORT DE LA GÉRANCE**
- **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
- **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- **QUESTIONS / RÉPONSES**
- **VOTE DES RÉOLUTIONS**

Deloitte.

mazars

Bonduelle SCA

Exercice clos le 30 Juin 2020

Rapports des commissaires aux comptes

Assemblée Générale Mixte

17 décembre 2020

The logo for Bonduelle features a stylized rainbow arch above the word "Bonduelle" in a green, cursive font.

Rapport sur les comptes consolidés

- Certification sans réserve des comptes consolidés
- Points clés de l'audit :
 - Evaluation des goodwill
- Observation technique sur la première application de la norme IFRS 16
- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion
- Conformité de l'opinion avec notre rapport détaillé présenté au comité d'audit
- Absence de services interdits fournis par les commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes consolidés

- Certification sans réserve des comptes annuels
- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents mis à disposition de l'assemblée
- Conformité de l'opinion avec notre rapport détaillé présenté au comité d'audit
- Absence de services interdits fournis par les commissaires aux comptes

Autres rapports émis par les commissaires aux comptes (1/2)

Rapport spécial sur les conventions réglementées

- Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale
 - Cautionnement par Bonduelle SCA d'un programme d'émission de titres de créances négociables Court Terme (NEUCP) émis par Bonduelle SA le 29 juillet 2020 d'un montant total de 310 millions d'euros, non rémunéré
- Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2019/2020
 - Cautionnement par Bonduelle SCA d'un emprunt obligataire émis par Bonduelle SA le 2 mai 2019 aux Etats-Unis d'une durée de 10 ans par placement privé (USPP 2019) d'un montant total de 140 millions d'euros, non rémunéré
 - Cautionnement par Bonduelle SCA d'un emprunt obligataire émis par Bonduelle SA le 6 juillet 2017, d'une durée de 10 ans par placement privé aux Etats Unis (USPP 2017) réparti en deux tranches de respectivement 150 millions d'euros et 50 millions de dollars américains, d'une durée de dix ans, non rémunéré
 - Cautionnement par Bonduelle SCA d'un emprunt obligataire émis par Bonduelle SA aux Etats-Unis en 2010 (USPP 2010) d'une durée de 12 ans par placement privé en 2 tranches d'un montant total de 145 millions de dollars, non rémunéré

Conventions réexaminées par le Conseil de Surveillance du 25 septembre 2020. Constatant que les conditions économiques desdites conventions n'ont pas évolué, il n'y a pas lieu de les soumettre à nouveau à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale

Autres rapports émis par les commissaires aux comptes (2/2)

Rapports spéciaux sur les opérations sur le capital : Délégation de compétence / Autorisation à donner à la Gérance

- Rapport sur l'émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (résolution 18)
- Rapport sur la réduction de capital (résolution 25) dans le cadre de l'annulation par votre société, dans les conditions prévues à l'article L. 225-213 du code de commerce, de ses propres actions, reçues dans le cadre de l'opération de fusion par voie d'absorption de la société SCAGEST
- Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription (résolutions 15,16 et 17)
 - Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport de la Gérance au titre de la 16ème résolution.
 - Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 15ème résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.
 - Les conditions définitives de réalisation des émissions n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci ni sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui est faite dans la 16ième résolution.
 - Dans le cadre de ces résolutions (délégation de compétence donnée à la Gérance), nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de chacune de ces délégations.

Ordre du jour

- **CONSTITUTION DU BUREAU**
- **RAPPORT DE LA GÉRANCE**
- **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- **QUESTIONS / RÉPONSES**
- **VOTE DES RÉOLUTIONS**



Questions- réponses



Bonduelle - Assemblée générale 2020



Créons un futur meilleur à travers l'alimentation végétale 46

Questions- réponses

Y a t'il possibilité de suivre l'Assemblée générale prochaine en vidéo voire en replay ?



Questions- réponses

Quelles sont les difficultés de la filière champignons ? Comment pensez vous les résoudre ?



Activité Champignon

- ❑ Evolution tendancielle du marché du champignon transformé défavorable (volumes / prix)
- ❑ Intégration de l'activité champignon dans le groupe en 2010
 - ❑ Acquisition de maisons de culture
 - ❑ Commercialisation en conserves et surgelés / Marque nationale et MDD
 - ❑ Participation dans la Coopérative France Champignon
- ❑ Difficultés des acteurs (producteurs de champignon, transformateurs) en Europe (cessions non abouties, liquidations...)
- ❑ Mise en redressement judiciaire de la Coopérative France Champignon le 12 novembre 2020
- ❑ Bonduelle et les Producteurs travaillent activement à redresser la filière française



Questions- réponses

Quelles sont les innovations faites face au réchauffement climatique ?



Questions- réponses

Pourquoi ne pas adresser aux actionnaires le catalogue des produits Bonduelle que vous pouvez vendre par correspondance?

Est il prévu des bons de réduction pour les actionnaires?

Qu'en est il du traditionnel cadeau de bienvenue à l'Assemblée Générale ?



Questions- réponses

Quel est l'intérêt des OGM pour la conservation ?



Questions- réponses

Quelle est l'évolution de l'économie après la COVID ?

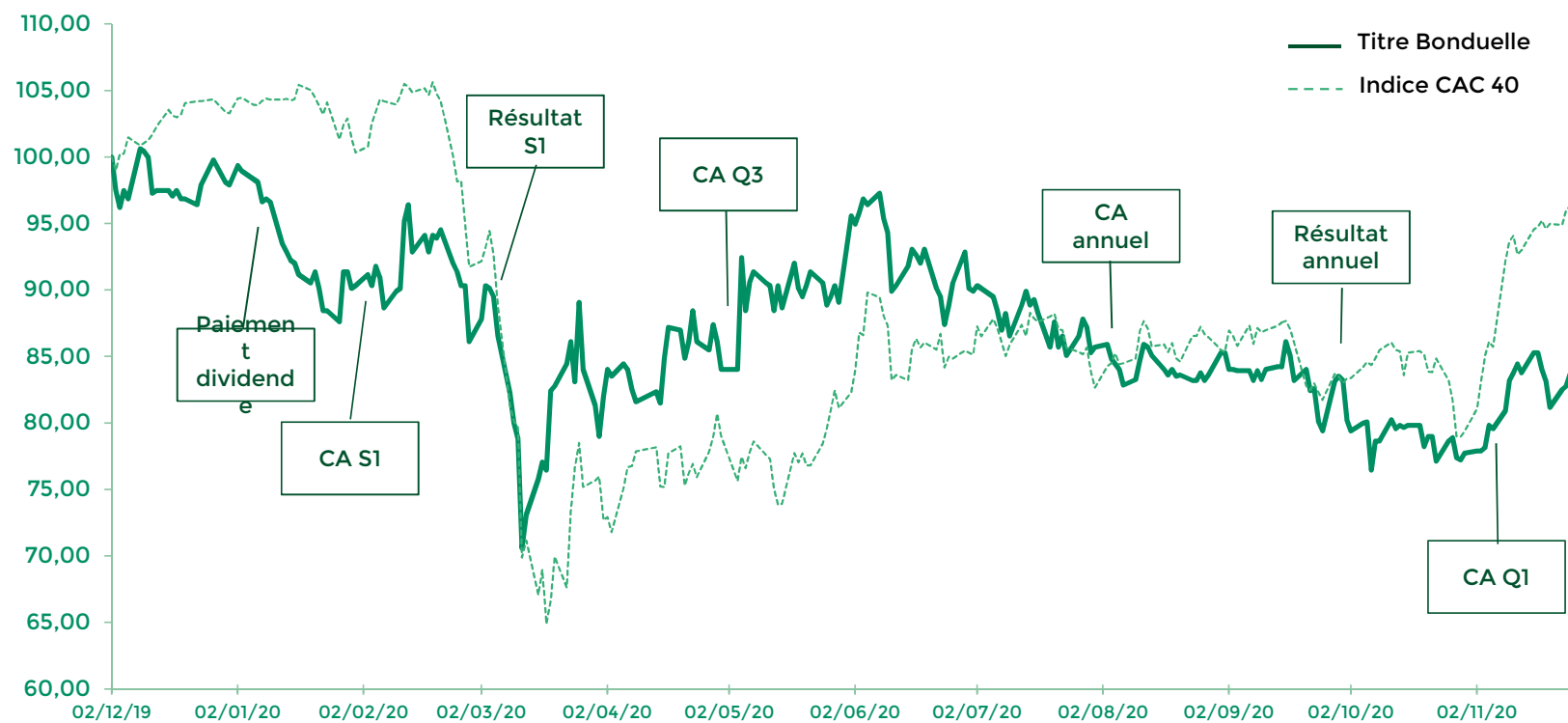


Questions- réponses

Comment s'est comporté le titre Bonduelle sur l'année et pourquoi ?



Evolution du titre



*	Ytd 02/01/2020 27/11/2020
Bonduelle (19,78)	- 16,36 %
CAC 40	- 7,34 %
CAC M&S	- 4,63 %
CAC All Tradable	- 6,77 %
Danone	- 28,66 %
Vilmorin	+ 0,21 %

* Données au 27/11/2020

Questions- réponses

Comment peut on obtenir des renseignements plus complets que ceux envoyés pour l'Assemblée générale ?



Questions- réponses

Que signifie "Etre un groupe le plus résilient possible ?



Questions- réponses

Que signifie « Devenir un groupe à impact positif » ?



Questions- réponses

Le prochain rapport RSE présentera t-il un échéancier à court terme de cessation d'usage des principaux produits phytosanitaires les plus problématiques, pays par pays ?



Questions- réponses

Les emballages réutilisables, notamment sur les produits frais, en substitution du plastique jetable, seront-ils développés et généralisés par Bonduelle dans les deux à cinq prochaines années, et dans quelles régions ?



Questions- réponses

Le Groupe Bonduelle se dote-t-il d'une limite d'utilisation à dix ou vingt ans des combustibles fossiles, compatible avec les accords de Paris, cohérente avec les engagements des pays consommateurs et producteurs de ses produits ?



Questions- réponses

Combien d'hectares de terres agricoles Bonduelle possède le Groupe (posséder, non pas louer) en France et ailleurs?



Ordre du jour

- **CONSTITUTION DU BUREAU**
- **RAPPORT DE LA GÉRANCE**
- **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- **QUESTIONS / RÉPONSES**
- **VOTE DES RÉOLUTIONS**



Vote des résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire



Bonduelle - Assemblée générale 2020



Créons un futur meilleur à travers l'alimentation végétale 64

Vote de la 1^{ère} résolution



Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 et approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

Bénéfice net 35 568 773,91 euros.

Dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôt: 85 444 euros

Impôt correspondant : 29 418 euros.

Vote de la 1^{ère} résolution



Adoptée 99,96 %

Vote de la 2^{ème} résolution



Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2020

Bénéfice (part du groupe) de 54 620 385,05 euros

Vote de la 2^{ème} résolution



Adoptée 99,97 %

Vote de la 3^{ème} résolution



Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 et fixation du dividende

Dividende global brut revenant à chaque action : **0,40 euro**

Date de détachement du coupon: **5 janvier 2021**

Date de paiement: **7 janvier 2021**

	16/17	17/18	18/19	19/20
Dividendes (€)	14 400 000 €	16 140 559 €	16 269 170 €	13 015 336 €
Dividende brut par action	0,45 €	0,50 €	0,50 €	0,40 €

Vote de la 3^{ème} résolution



Adoptée 99,81 %

Vote de la 4^{ème} résolution



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Approbation de la convention nouvelle relative à la garantie apportée par la Société au profit de sa filiale, la société Bonduelle SA dans le cadre du programme d'émission de titres de créances « NeuCP ».

Vote de la 4^{ème} résolution



Adoptée 100 %

Vote de la 5^{ème} résolution



Renouvellement de Monsieur Jean-Michel THIERRY, en qualité de membre du Conseil de Surveillance



Jean-Michel THIERRY, 65 ans

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA par cooptation depuis le 28/02/2019

Membre du Comité d'Audit depuis le 28/02/2019 et Président

du Comité d'Audit depuis le 05/12/2019

Membre indépendant

Nombre d'actions détenues : 800

Carrière

Jean-Michel Thierry est détenteur d'une double formation juridique et d'expertise comptable. Il se spécialise dans l'audit au sein du cabinet FIDUS dont il est associé depuis plus de 20 ans. En 2017, il rejoint RSM, le 7^{ème} réseau international d'audit et de conseils. Il est intervenu dans divers secteurs d'activités (industrie, hôtellerie, services) avant de se spécialiser dans le secteur bancaire et financier. Il est membre de la commission banque de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et du sous-groupe de travail « contrôleur spécifique » (Covered-bonds) de cette même compagnie.

Il est actuellement Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, associé des cabinets FIDUS et RSM Paris.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2017-2018

- Gérant de la SCI MITRIBELLE
- Président de la SAS JM THIERRY Audit & Conseil

Mandats et fonctions échus exercés à tous moments des 5 dernières années

- Administrateur de FIDUS SA

Vote de la 5^{ème} résolution



Adoptée 99,62 %

Vote de la 6^{ème} résolution

Renouvellement de Monsieur Matthieu DURIEZ en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Matthieu DURIEZ, 61 ans

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA depuis le 08/12/2011

Membre indépendant

Nombre d'actions détenues : 4 179



Carrière

Architecte de formation, Matthieu Duriez a exercé cette activité durant 15 ans. Depuis 2002, il est promoteur immobilier et assistant à la Maîtrise d'ouvrage. En 2009, il a créé la structure Amo Développement, en 2012 la SAS « Les Serenies », résidences avec services destinées aux personnes âgées, puis en 2013 la société « Dklic immo » agence immobilière destinée aux primo-accédants (« ça y est j'achète »). Dans le cadre de ses activités de Promotion Immobilière, Matthieu Duriez est actuellement gérant d'une vingtaine de SCCV (Société Civile de Construction Vente).

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Gérant de la SARL Duriez Amo
- Gérant de la SAS Duriez Invest
- Gérant de la SAS Amo Développement
- Gérant de la SCI La Nave Béthune
- Gérant de la SCI MGD l'Epinnoy
- Gérant de la SARL PANEM

Mandats et fonctions échus exercés à tous moments des 5 dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Modul

Vote de la 6^{ème} résolution



Adoptée 99,49 %

Vote des résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire



Vote de la 7^{ème} résolution



Modification de l'article 17 des statuts relatif à la rémunération de la Gérance

« REMUNERATION DE LA GERANCE.

La rémunération statutaire annuelle brute de la gérance est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice écoulé,
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice écoulé, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé. Cette rémunération est répartie entre les gérants par parts égales, sauf accord contraire entre eux.

Toutefois, si un ou plusieurs gérants sont des personnes morales, l'intégralité de la rémunération sera versée à ce seul ou à ces seuls gérants personnes morales par parts égales sauf accord contraire entre eux.

Il peut en outre être attribué une rémunération supplémentaire dans les conditions prévues par la Loi. »

Vote de la 7^{ème} résolution



Adoptée 99,78 %

Vote des résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire



Bonduelle - Assemblée générale 2020



Créons un futur meilleur à travers l'alimentation végétale 80

Vote de la 8^{ème} résolution



Approbation de la politique de rémunération de la Gérance

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 226-8-1 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération de la Gérance présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'Enregistrement Universel aux paragraphes 3.4.1.1 et 3.4.1.2.

- Politique établie par l'Associé Commandité et soumise à l'avis consultatif du Conseil de surveillance.
- Rémunération fixée dans les statuts et ainsi composée :
 - o 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent,
 - o Complément de 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.
- Pas d'autre rémunération.

Vote de la 8^{ème} résolution



Adoptée 96,27 %

Vote de la 9^{ème} résolution



Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 226-8-1 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'Enregistrement Universel aux paragraphes 3.4.1.1 et 3.4.1.3.

- Politique établie par le Conseil de surveillance
- Enveloppe maximum de rémunération maximale fixée par l'AG.
- Rémunération attribuée en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés.
- Aucune autre rémunération n'est prévue.

Vote de la 9^{ème} résolution



Adoptée 99,79 %

Vote de la 10^{ème} résolution



Approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 226-8-2 I du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'Enregistrement Universel au paragraphe 3.4.2.

Vote de la 10^{ème} résolution



Adoptée 89,22 %

Vote de la 11^{ème} résolution



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant

Conformément à l'article 17 des statuts, la rémunération statutaire annuelle brute de la gérance est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent,
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Aucune autre rémunération n'est perçue par le Gérant.

<i>Montants versés au cours de l'exercice écoulé</i>	<i>Montants attribués au titre de l'exercice écoulé</i>
<i>1 815 425 €</i>	<i>1 365 509 €</i>

Vote de la 11^{ème} résolution



Adoptée 98,48 %

Vote de la 12^{ème} résolution



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Martin DUCROQUET, Président du Conseil de Surveillance

La rémunération est attribuée en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés. Aucune autre rémunération n'est perçue par le Président du Conseil de Surveillance, en ce inclus les options de souscription ou d'achat d'actions ou actions de performance. Il est précisé qu'aucune autre rémunération n'a été versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce au Président du Conseil de Surveillance.

L'écart entre les montants attribués et les montants versés s'explique par un paiement décalé. En effet, les montants attribués sont pour une partie versés sur l'exercice en cours et pour l'autre partie au cours de l'exercice précédent.

<i>Montants versés au cours de l'exercice écoulé</i>	<i>Montants attribués au titre de l'exercice écoulé</i>
<i>12 800 € ⁽¹⁾</i>	<i>12 760 €</i>

(1) Réduction de 20 % prise en compte. Il est rappelé les termes du communiqué du 29 mai 2020, par lequel l'actionnaire familial de référence, les administrateurs et les dirigeants de Bonduelle ont souhaité soutenir ceux qui ont le plus souffert de la crise. Ainsi, les membres du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA et les administrateurs de Bonduelle SA ont décidé de renoncer à 20 % de leur rémunération.

Vote de la 12^{ème} résolution



Adoptée 99,76 %

Vote de la 13^{ème} résolution



Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

- **Finalités du programme de rachat d'actions :**
 - animation du titre,
 - opération de croissance externe,
 - couverture des plans d'options d'achat d'actions/ AGA & autres allocations d'actions,
 - couverture de valeurs mobilières donnant droit à attribution d'actions,
 - annulation éventuelle d'actions.
- **Limité à 10 % du capital**
- **Prix maximum : 60 euros par action**
- **Montant maximum : 195 230 040 euros**
- **Durée de l'autorisation : 18 mois**

Vote de la 13^{ème} résolution



Adoptée 94,46 %

Vote des résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire



Vote de la 14^{ème} résolution



Délégation de compétence à donner à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

- Montant nominal maximal d'augmentation de 17 500 000 euros.
- Durée de l'autorisation : 26 mois

Vote de la 14^{ème} résolution



Adoptée 95,40 %

Vote de la 15^{ème} résolution



Délégation de compétence à donner à la Gérance pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription

- **Durée de l'autorisation : 26 mois**
- **Montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises : 17 500 000 €**

Vote de la 15^{ème} résolution



Adoptée 94,58 %

Vote de la 16^{ème} résolution



Délégation de compétence à donner à la Gérance pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

- **Catégorie de personnes:** Personnes physiques ou morales ayant apporté directement ou indirectement tout ou partie d'une production agricole à une société contrôlée directement ou indirectement par Bonduelle SCA, au titre des trois années précédant l'émission, ou les associés des personnes morales susvisées.
- **Montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées:** 700 000 €
- **Prix:** sera fixé par la Gérance et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 30 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%.

Vote de la 16^{ème} résolution



Adoptée 88,47 %

Vote de la 17^{ème} résolution



Autorisation d'augmenter le montant des émissions des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription précitées aux résolutions 15 et 16

- **Limites:** Le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée Générale.
- L'autorisation consentie par la dix-huitième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 5 décembre 2019 restera en vigueur pour les émissions décidées en application des résolutions visées qui n'ont pas pris fin.

Vote de la 17^{ème} résolution



Adoptée 89,18 %

Vote de la 18^{ème} résolution



Délégation de compétence à donner à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail

- **Durée de l'autorisation** : 26 mois.
- **Montant nominal maximal de la ou des augmentations** : 3% du capital social.
- **Le prix des actions à émettre** ne pourra être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours côtés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.
- Possibilité d'attribuer des actions gratuites.

Vote de la 18^{ème} résolution



Adoptée 99,57 %

Vote de la 19^{ème} résolution



Modification de l'article 18 des statuts en vue de prévoir les modalités de désignation des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés

Ajout d'un paragraphe 18.6 aux statuts:

- **Nombre de membres représentant les salariés du groupe** : le Conseil de Surveillance comprendra 1 membre représentant les salariés du groupe lorsque le nombre de membres du Conseil de Surveillance est inférieur ou égal à 8 et 2 membres lorsqu'il est supérieur à 8.
- **La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés: 3 ans.**
- **Modalités de désignation:**
 - - Lorsqu'un seul membre doit être nommé, il est désigné par le comité de groupe, tel qu'il est issu des dispositions de l'article L. 2331-1 du code du travail,
 - - Lorsqu'un second membre doit être nommé, il est désigné par le comité de groupe, tel qu'il est issu des dispositions de l'article L. 2331-1 du code du travail, dans les six mois du dépassement du seuil de huit susvisé.
- Si, à la clôture d'un exercice social de la société, les conditions d'application des dispositions légales ne sont plus remplies ou si la société peut prétendre à une dérogation prévue par la réglementation, le mandat du ou des membres représentant les salariés au Conseil prend fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le Conseil constate la sortie du champ de l'obligation ou le bénéfice d'une dérogation.

Vote de la 19^{ème} résolution



Adoptée 100 %

Vote de la 20^{ème} résolution



Modification de l'article 2 des statuts à l'effet de modifier l'objet et d'adopter une raison d'être

« RAISON D'ETRE ET OBJET

La société est constituée dans l'intérêt commun des associés.

La société est **gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux de son activité.**

- **Raison d'être**

La raison d'être de la société est de « **Favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète**».

La Société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

Dans le cadre de cette démarche, le (ou les) Gérant(s), s'engage(nt) à **prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement.**

- **Objet**

En accord avec la raison d'être de la société, celle-ci a pour objet, en France et dans tous pays :

- * La propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux émis par toutes les sociétés françaises ou étrangères,
- * Tous investissements agricoles, industriels et financiers,
- * L'administration d'entreprises et,
- * Plus généralement, toutes opérations de toute nature susceptibles de contribuer à son développement.

La société peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et/ou contribuent à sa réalisation ainsi qu'avec les présents statuts. »

Vote de la 20^{ème} résolution



Adoptée 99,91 %

Vote de la 21^{ème} résolution



Modification de l'article 19 des statuts en vue de prévoir la consultation écrite des membres du Conseil de Surveillance

Il est inséré à la fin de l'article 19.2 des statuts, le paragraphe suivant, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le Conseil de Surveillance peut également prendre des décisions par consultation écrite de ses membres. »

Vote de la 21^{ème} résolution



Adoptée 99,99 %

Vote de la 22^{ème} résolution



Mise en harmonie des statuts

- **Concernant la procédure d'identification des propriétaires de titres au porteur** : mise en harmonie l'article 9.2 des statuts avec les dispositions des articles L.228-2 et suivants du Code de commerce relatifs à l'identification des propriétaires de titres au porteur, et de modifier en conséquence et comme suit l'article 9.2 des statuts :

« La société pourra, à tout moment, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander les informations concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. »

- **Concernant la rémunération des membres du Conseil de Surveillance** : mise en harmonie l'article 21 des statuts avec les dispositions de l'article L. 226-8-1 du Code de commerce, et de modifier en conséquence et comme suit l'article 21 des statuts :

« REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est déterminée et attribuée conformément à la Loi. »

Vote de la 22^{ème} résolution



Adoptée 99,99 %

Vote de la 23^{ème} résolution



Approbation du projet d'absorption de la société SCAGEST - parité - augmentation de capital

- **L'Assemblée Générale approuve le projet de fusion dans toutes ses dispositions et spécialement :**
 - Le rapport d'échange proposé, soit 130 720 actions Bonduelle SCA contre 1 510 533 parts sociales SCAGEST ;
 - Le montant des apports effectués pour un montant net de 2 865 490,07 euros.
- En conséquence, elle décide la fusion prévue dans le projet conclu avec la société SCAGEST et l'augmentation de capital en résultant d'un montant nominal de 228 760 euros, représentée par 130 720 actions ordinaires nouvelles au nominal de 1,75 euros chacune, à répartir entre les actionnaires de la SCAGEST.
- Les actions ordinaires nouvelles seront dès leur création, assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles porteront jouissance courante.
- Le capital sera ainsi porté de 56 942 095 euros à 57 170 855 euros.
- La différence entre la valeur nette du patrimoine transmis et le montant nominal des actions créées en rémunération, soit 2 636 730,07 euros sera inscrite au compte "prime de fusion". **L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global de la prime de fusion.**

Vote de la 23^{ème} résolution



Adoptée 100%

Vote de la 24^{ème} résolution



Constatation du caractère définitif de la fusion

- L'Assemblée Générale, après avoir pris acte :
 - de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SCAGEST du projet de fusion par absorption et de l'apport fusion qui y est convenu, ainsi que de la dissolution anticipée, sans liquidation, de cette société et de la transmission universelle de son patrimoine à la société Bonduelle SCA,
 - de l'adoption de la résolution précédente approuvant le projet de fusion par absorption et de l'apport fusion qui y est convenu et l'augmentation de capital permettant la rémunération de l'apport effectué par la société SCAGEST,

constate que les conditions auxquelles la fusion était subordonnée sont réalisées.

- En conséquence, elle constate que la fusion par absorption de la société SCAGEST ainsi que **l'augmentation du capital social de la société Bonduelle SCA sont définitives et qu'ainsi, la société SCAGEST se trouve définitivement dissoute sans liquidation.**
- Conformément aux dispositions du projet de fusion relatives à l'affectation de la prime de fusion, l'Assemblée Générale décide d'autoriser la Gérance à :
 - imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la bonne réalisation de la reprise des engagements de SCAGEST par Bonduelle SCA,
 - prélever sur la prime de fusion la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après fusion,
 - prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens apportés,
 - porter au compte prime de fusion tout excédent d'actif net résultant de la consistance définitive des éléments d'actif apportés et de passif pris en charge, à la date de la réalisation définitive de la fusion, par rapport à la consistance desdits éléments résultant du présent projet de fusion.

Vote de la 24^{ème} résolution



Adoptée 100 %

Vote de la 25^{ème} résolution



Annulation d'actions propres reçues par voie de fusion – réduction du capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance et des Commissaires aux comptes :

- constate que, parmi les biens transmis par SCAGEST, figurent 130 720 actions de la société Bonduelle SCA ;
- décide d'annuler la totalité de ces actions et de réduire en conséquence le capital d'une somme de 228 760 euros correspondant à la valeur nominale des actions annulées, le capital de la Société se trouvant ainsi ramené de 57 170 855 euros à 56 942 095 euros ;
- décide que la différence entre la valeur à laquelle les actions annulées ont été transmises à la Société, soit 2 865 382,40 euros, et le montant de la réduction de capital de 228 760 euros, soit la somme de 2 636 622,40 euros, est imputée en totalité sur la prime de fusion dont le montant est ramené à 107,67 euros.

Par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'augmentation de capital étant égale à la réduction de capital résultant de l'absorption de la société SCAGEST, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas lieu de modifier l'article 6 des statuts.

Vote de la 25^{ème} résolution



Adoptée 99,99 %

Vote de la 26^{ème} résolution



Références textuelles applicables dans le cadre du changement de codification

Certaines références textuelles des résolutions seront modifiées à compter du 1er janvier 2021 en application des dispositions de l'Ordonnance n° 2020-1142 du 16 septembre 2020 portant création, au sein du code de commerce, d'un chapitre relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte que les références textuelles correspondant à la nouvelle codification se substitueront à celles visées dans les résolutions de la présente Assemblée à compter du 1er janvier 2021.

Vote de la 26^{ème} résolution



Adoptée 92,49 %

Vote de la 27^{ème} résolution



Pouvoirs pour les formalités

Vote de la 27^{ème} résolution



Adoptée 100 %

Approbation des résolutions par l'Associé commandité

Christophe Bonduelle

**Président de la société Pierre et Benoît Bonduelle –
Associé Commandité.**

Clôture de l'Assemblée Générale Mixte 2020

Martin Ducroquet

Président du Conseil de Surveillance

Créons un futur meilleur par l'alimentation végétale

Dec.

2020


Bonduelle
La nature, notre futur

